

Attention, danger, déchets!

Le «New York Herald Tribune» du 13.11.84 rapporte une bien curieuse information. En effet, de très officielles commissions américaines se soucient de mettre au point un système de communication non verbal, compréhensible pour les trois cents prochaines générations et qui leur dirait: «Attention, danger, déchets radioactifs.» Ces pessimistes partent donc du principe que, aux environs de l'an 12 000, plus personne ne comprendra nos langues. Et c'est vrai que si on nous demandait quelle langue était parlée ici il y a 10 000 ans, nous serions bien empruntés pour répondre...

Lesdites commissions ont fourni quelques propositions pratiques. Comme de circonscrire le site de gigantesques pierres pour en faire un moderne Stonehenge. Ou de lui donner une odeur si repoussante que personne ne cherchera à s'en approcher; mais connaît-on des produits malodorants pendant de si longues périodes? Ou encore de dresser une monumentale bande dessinée pour expliquer au spectateur les dangers représentés par les produits enfouis.

Mais il y aurait un autre moyen, qui est de concevoir une sorte de nouvelle mythologie capable d'engendrer des superstitions et des rites de malédiction focalisés sur certains lieux. Avec clergé à l'appui, chargé de transmettre de génération en génération la (bonne) parole. Voilà qui promet un bel avenir à tous les anticléricaux!

Ils ne sont tout de même pas drôles, ces Américains, toujours à chercher la solution de problèmes qui ne se posent même pas chez nous.

Pourtant, en y réfléchissant un peu, on s'aperçoit qu'ils ne sont pas tout à fait idiots.

Allons-y donc d'une petite suggestion: ouvrons un

grand concours national pour la création de notre mythologie helvète!

Car nous aurons nos dépôts, donc il nous faut nos légendes, nos figures terrorisantes, repoussantes, capables d'éloigner trois cents générations de certains lieux.

Que ceux qui se sentent inspirés pour la mise en scène de démons, diables, demiurges particulièrement horribles se mettent donc au travail et fassent parvenir leurs copies à une commission à créer.

Aura-t-on le droit de s'inspirer de toute la clique des gens qui sont à l'origine de ces déchets, de leur traitement, de leur stockage? Grave problème. Et si tous ces braves gens se retrouvaient légendifiés et maudits par trois cents générations sans que personne ne pense à créer une mythologie... Les commissions américaines ne semblent pas avoir envisagé cette éventualité.

PROGRÈS SOCIAL

1984: le tunnel

Fin de la course d'obstacles annuelle, façon votations populaires, initiatives and co. Sur les thèmes «fédéraux» les plus brûlants, le bilan est simple: c'est quatre fois «non», et des «non» plutôt secs et sonnants.

Service civil: une nouvelle défaite pour les partisans d'une amélioration du sort des objecteurs. Avec à la clef, un nuage de bonnes intentions côté Département militaire fédéral, vite dissipé après la votation, et une hypothétique «décriminalisation» de l'objection de conscience qui se dilue de commission en commission. Dame! Le peuple n'a-t-il pas nettement donné son avis (pour le «statu quo»)...

Banques: malgré le scandale de Chiasso, échec des

SUITE ET FIN AU VERSO

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 754 6 novembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Marcel Burri
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Pierre Lehmann

754

1984: le tunnel

partisans d'une surveillance accrue du monde bancaire. Avec à la clef, malgré des bonnes intentions affichées pendant la campagne, des banquiers plus réticents que jamais à une révision substantielle de la Loi sur les banques, en discussion prolongée (avant et après le scrutin). Dame! Le peuple n'a-t-il pas clairement donné son feu vert à la place financière...

Energie: ni politique d'envergure d'économies d'énergie, ni coup d'arrêt au nucléaire. Avec à la clef, de louables intentions du Conseil fédéral, sympathiquement sensibilisé aux problèmes posés par l'organisation d'une utilisation raisonnable des ressources énergétiques, mais prêchant manifestement dans le désert de la liberté du commerce et de l'industrie (de l'énergie). Et des producteurs d'électricité qui montent à nouveau au front pour créer le fait accompli de la consommation de courant. Dame! Le peuple n'a-t-il pas tranché en faveur d'une diversification des sources d'énergie par le nucléaire...

Protection de la maternité: sanglant échec de la solidarité, l'idée du «congé parental» gelée pour une décennie. Avec à la clef, une révision (toujours en cours) de la loi sur l'assurance-maladie placée sous le signe du «statu quo» et des «économies», malgré les promesses faites pendant la campagne. Dame! Le peuple n'a-t-il pas clairement donné son aval à une réforme croupion de l'assurance-maladie...

Quatre initiatives cruciales, et bien davantage que quatre refus populaires: toutes les conditions sont en fait réunies aujourd'hui pour bétonner les positions conservatrices. Le bilan est d'autant plus négatif que les campagnes d'«information» des opposants ont quasi systématiquement éludé le fond des problèmes, tournant sur les mêmes thèmes, calculés sur mesure pour provoquer un

réflexe de repli et de recroquevillement devant la «nouveau», peur du chômage, refus des impôts supplémentaires, méfiance vis-à-vis de l'Etat, etc., etc.

Pour la gauche, au sens large, le blocage après ces défaites successives, est d'autant plus sévère que les bonnes volontés militantes se sont usées dans les échecs. Et même si l'on sait que les avancées du progrès social se font par phases, il faut bien admettre que le tunnel actuel est spécialement som-

INITIATIVES

Du bon usage des défaites

Les défaites favorisent-elles au moins l'apprentissage de la réalité politique? On peut en douter en voyant fleurir les propositions extrêmes que la gauche politique et syndicale s'empresse d'appuyer. De peur d'affirmer ses propres conceptions, ou plus prosaïquement parce qu'elle n'en a plus guère, de convictions?

La protection efficace de la maternité ne se réalisera pas, et une protection tout court risque bien de ne pas voir le jour. Car cette révision de la loi sur l'assurance-maladie que les adversaires de l'initiative ont tant invoquée

SURVEILLANCE DES PRIX

Les urnes, les patrons et la démocratie

Or donc, le 28 novembre de l'an de grâce 1982, le peuple suisse et les cantons acceptaient une initiative sur la surveillance des prix. Événement considérable à deux égards au moins; d'abord par sa rareté: les initiatives acceptées comme on sait, se comptent sur les doigts d'une main; ensuite, par la qualité des propositions portées par les associa-

bre et long. Trop simple, dans ces conditions, de gémir sur ces nouvelles portes ouvertes à l'exercice de l'arrogance des détenteurs du pouvoir économique et politique. Le plus urgent serait de se demander s'il était bien indiqué de fournir des armes à l'adversaire dans le climat actuel, et surtout s'il n'est pas possible de trouver l'oreille de celles et ceux qui ont vraiment besoin d'une amélioration de leurs conditions de vie qu'en pratiquant une surenchère politique systématique.

pour justifier leur opposition, rien ne permet de croire qu'elle donnera un résultat substantiel. Les femmes de l'OFRA, promotrices de l'initiative, en visant haut, ont probablement tout perdu. Scénario classique.

Or une initiative, sans le volet du congé parental, aurait fait un malheur. Il suffisait, pour s'en convaincre, d'écouter autour de soi, tout au long de la campagne.

Et le Parlement n'aurait pu tergiverser. Après quarante ans d'attente, l'assurance-maternité serait née.

La question est toujours la même: améliorer le sort des gens, chercher un résultat ou se cader dans ses principes? En politique, l'exigence de pureté est de faible rentabilité.

J. D.

tions de consommatrices. Bref, le premier round gagné, il fallait ensuite poursuivre sur la lancée populaire et accompagner la loi d'application indispensable dans son processus de mise au point, aussi tortueux que parlementaire.

Deux ans après, on en est toujours à la phase juridique préliminaire et manifestement, malgré le vote, rien n'est encore acquis.

Preuve en est la position, entre autres, de la très patronale Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) sur le sujet! Appelée, comme de multiples organisations «intéressées», à donner

son avis sur le projet de loi, la Sdes s'exécute avec une franchise toute démocratique qui ravira les citoyennes et les citoyens qui ont cru régler le problème sur le fond en donnant leur voix à l'initiative. Nous vous passons les analyses de détail, voici la position patronale dans sa limpidité, nous citons:

Du seul point de vue de notre régime d'économie de marché, le projet de loi sur la surveillance des prix est malvenu. L'article constitutionnel 31 septies voudrait qu'on légifère sur une matière qui par la force des choses, se laisse très difficilement enfermer dans une loi. De plus on applique ainsi de sérieuses restrictions supplémentaires à la liberté du commerce et de l'industrie. Les milieux de l'économie considèrent non sans raison que par principe, une telle loi n'a pas sa place dans un

système comme le nôtre. Les auteurs de l'initiative, qui réclament une surveillance des prix aussi étendue que possible, défendent une position diamétralement opposée. Mais comme cette loi concerne essentiellement l'économie, ce sont surtout les intérêts de celle-ci qui doivent être pris en compte. Au stade initial actuel, il s'agit au premier chef de minimiser autant que possible les sujets de mécontentement, autrement dit de réduire au minimum absolu les nouvelles contraintes qui seront infligées à l'activité économique.

Excusez-nous, Messieurs de la Sdes, d'avoir osé voter sur un sujet qui, manifestement, vous était réservé. Excusez-nous encore d'avoir, par notre vote, contrevenu aux règles les plus élémentaires du «régime d'économie de marché» sacro-saint!

ÉCOLE VAUDOISE

La réforme réformée

L'échec, deux contre un, de l'initiative scolaire devant le 30% du corps électoral vaudois peut être commenté de deux points de vue: la réaction aux propositions pédagogiques contenues dans l'initiative et le fonctionnement de la démocratie directe.

Sur le détail des principes pédagogiques, il n'y a pas lieu de revenir. Mais on constate que les Vaudois, seuls en Suisse romande, restent attachés à une sélection précoce (entre 10½ - 11½), hiérarchisent les divisions, de la prégymnasiale, noble, à la pratique, déclarée estimable, mais où l'on case tous les enfants qui n'ont pas franchi les barrages. Le canton de Vaud aime retrouver son image dans certaines professions libérales (droit, lettres, médecine, théologie) tout en rêvant des anciennes «prim-sup». Rêve: parce qu'une des faiblesses de la loi acceptée, c'est de n'avoir pas osé poser les fondements d'une solide «école moyenne». Conservatisme, sans innovation.

L'initiative fut intéressante à observer quant au fonctionnement de la démocratie directe. Contrairement à ce que ses adversaires ont dit et répété, elle n'était pas politisée et l'organisation de la campagne ne fut pas portée par la permanence d'un parti politique.

On imagine mal ce que signifie pour des hommes et des femmes qui ont des obligations professionnelles une campagne de cet ordre.

Comment trouver 80 000 ou 100 000 francs? Le seul montant politique, celui du parti socialiste, fut de 10 000 francs. On n'arrive pas à 40 000 francs avec les montants des associations partenaires. Or il faut faire une affiche, un tract, un bulletin d'information, organiser huitante conférences ou débats.

L'APPAREIL DES OPPOSANTS

Les opposants, eux, avaient à leur disposition: une organisation gouvernementale, le Département de l'instruction publique engageant ses cadres, à plein temps, dans la campagne, l'appui de toute la presse, y compris de Radio L, des relais économi-

ques (Groupements patronaux, Chambre vaudoise d'agriculture), l'appui des permanents des partis politiques de l'Entente bourgeoise qui organisaient la campagne, un financement large par le canal des partis, l'intervention des professionnels de la publicité.

DÉRAPAGES

Admettons que cette disproportion fasse partie de l'ordre des choses. Mais pour ceux qui détiennent le pouvoir économique et le pouvoir politique, elle autorise des dérapages et un laisser-dire. Par tract, affiche ou texte rédactionnel, vous pouvez affirmer n'importe quoi et son contraire. Le record a été atteint par la Société vaudoise des maîtres secondaires — rien n'étant pire que la perversion intellectuelle! — déclarant, par gros pavé publicitaire, que cette structure scolaire, que connaissent, quant à l'âge d'orientation, dix-neuf cantons suisses, allait entraîner dans le canton de Vaud une diminution des prestations aux personnes âgées! (*sic*).

Impôts augmentés, chômage favorisé, fermeture des écoles de villages, des collèges, maintien des examens, école politisée, vous pouvez tout dire, si ces affirmations à l'emporte-pièce ont la caution directe ou indirecte de gens honorables et de l'officialité. Comment réagir sans presse indépendante? Par quelques pavés coûteux, dont on dira «qui répond, appond».

On est arrivé aux limites, on a dépassé les limites de la démocratie directe conçue comme devant rester à portée de citoyens indépendants.

Demeurera l'exception de sujets écologiques animés pas des campagnes à la manière de Franz Weber! C'est insuffisant pour vivifier une démocratie. Et l'on risque une dépolitisation accrue de gens qui ont pourtant l'esprit indépendant et civique.

A. G.

Le droit de regard des actionnaires

La CANES, la Convention d'actionnaires Nestlé, vit toujours, on peut la rencontrer à travers son «bulletin d'information», publié régulièrement (c.p. 41, 1000 Lausanne 9). A l'heure où les grandes manœuvres industrielles de Nestlé font les gros titres de la presse, même non spécialisée, avec le ton de respect qui est de mise lorsque des centaines de millions de dollars sont en jeu, à l'heure où la priorité aux urgences de l'emploi contribue à neutraliser toute réflexion sur la qualité de la production, sur la division internationale du travail, chapéau à ce petit groupe d'actionnaires de la championne toutes catégories des entreprises «suisses»! Honneur à eux, qui persistent à jeter un regard critique sur la gestion de «leur» société, à tenter de se faire entendre sans «casser la baraque» et à rem-

plir un devoir de vigilance dans le monde par excellence de la confidentialité et du manque de transparence!

Faut-il rappeler tout de même qu'une telle expérience n'a rien d'incongru, ni d'iconoclaste, même si elle est bien seule de son espèce dans notre pays (mis à part quelques poussées «contestatrices» enregistrées ici et là, au hasard de certaines assemblées générales): l'intervention d'actionnaires organisés pour demander des comptes aux administrateurs a déjà tout un passé de légitimité outre-Atlantique, comme le rappelle le président de la CANES, Antoine Duchemin, dans le dernier bulletin de l'association.

ÉTATS-UNIS: DÈS LES ANNÉES TRENTE

Quelques points de repère, pour situer la question et ouvrir peut-être certains horizons.

Aux États-Unis dans les années trente, comme en Suisse actuellement, pas trente-six attitudes possi-

bles pour l'actionnaire en désaccord avec sa société, en fait, une seule: vendre ses actions et s'en aller investir ailleurs. Ce sont les frères Gilbert (Lewis et John) qui, les premiers, s'attaquent à la réhabilitation des droits des actionnaires, avec quelques revendications simples au départ: localisation accessible des assemblées générales (et pas dans des coins perdus, difficiles à atteindre, pour décourager la participation des intéressés), publication des comptes rendus des assemblées générales à l'intention de l'ensemble des actionnaires, pour favoriser l'accession de ces derniers à une vue indépendante de la marche des affaires de leur société, etc.

1941, premières interventions à caractère général, sous le signe de la «responsabilité sociale» des entreprises (Corporate Social Responsibility): Lewis Gilbert reproche à la Standard Oil de vendre du pétrole aux puissances de l'Axe; il stigmatise l'orientation trop isolationniste des éditoriaux du «Saturday Evening Post»...

NESTLÉ

La bonne marche des affaires

L'opération financière de rachat de Carnation aux États-Unis (cf. DP 744, «Nestlé: l'incarnation américaine») ne pouvait bien sûr pas échapper à l'attention de la CANES...

Rappel des coûts (selon la «NZZ»): environ 3,025 millions de dollars, dont 2500 empruntés et 525 provenant des fonds propres de Nestlé. Soit, pour cette année, le décompte suivant: emprunt de 2,5 milliards à 13%, 325 millions; à mettre en parallèle avec un bénéfice 1984 estimé à 215 millions (sur le plan strictement comptable, une perte coquette, encore alourdie des intérêts sur l'argent propre investi par Nestlé).

Réaction inquiète de la bourse: le cours de l'action

Nestlé passe de Fr. 5455.— le 4 septembre, jour de l'annonce du rachat, à Fr. 5250.— le 4 octobre.

Perspectives: Nestlé ne gardera pas les mains liées par ce financement par l'emprunt et émettra un emprunt en dollars, convertibles en actions nominatives. Subsiste la question des réserves: H. Maucher à la «Weltwoche» (13.9.1984): «Je dois garder la possibilité d'acheter demain Dallmayr, entreprise allemande de torréfaction, et après-demain une affaire de verres de contact.»

Questions de la CANES:

— Le gigantisme de Nestlé: n'est-ce pas A. Fürer qui déclarait en 1980: «La période des grands rachats est maintenant terminée» («Bilanz», août 1980). Et M. Maucher, toujours à la «Weltwoche»: «Pour moi, l'expansion est avant tout une question d'assurer des revenus et de stabiliser notre affaire.» Fuite en avant? Changement de cap?

— Utilisation de l'argent gagné par les entreprises: racheter des entreprises déjà existantes ou créer de nouveaux emplois? «La multiplication des fusions «à crédit» est certainement l'un des facteurs responsables du niveau élevé des taux d'intérêt réel.»

— Rendements à court et à long terme: «Lors de la dernière assemblée générale, la CANES avait demandé si Nestlé ne pouvait pas produire un certain nombre de produits de base nécessaires à l'alimentation des pays du tiers monde en les vendant au prix coûtant, renonçant ainsi provisoirement à réaliser des bénéfices, pour garantir une meilleure alimentation et la continuation sur le long terme des activités de la société; les deux opérations (Carnation, produits de base au prix coûtant) impliquent, momentanément, des moins-values pour les actionnaires. Ne vaudrait-il pas la peine d'étudier à fond la proposition de la CANES «du point de vue moral et du point de vue des affaires»?

L'année suivante, l'organisme qui régleme les relations entre les sociétés, leurs actionnaires et le public (le SEC, Securities and Exchange Commission) publie une réglementation qui oblige les sociétés à admettre, parmi les résolutions proposées au vote des assemblées générales, des résolutions — appelées désormais les «proxies» — proposées par des actionnaires, sous certaines conditions: «Elles doivent pouvoir intéresser l'ensemble des actionnaires et ne doivent pas porter sur des sujets autres que la direction de la société, à l'exclusion de toute question sociale ou politique.» Le champ d'intervention des «proxies» sera considérablement élargi en 1970, avec un arrêt de la Cour d'appel du District de Columbia: ces juges déclarent en effet légitimes les questions d'actionnaires souhaitant que «leur argent soit utilisé d'une manière qu'ils pensent être plus en accord avec les responsabilités sociales de la société, même si elle est moins profitable que celle découlant de la politique de la direction».

Multiplication des «proxies»: 40 en 1973, 109 en 1982! Grande activité du côté des Eglises, particulièrement efficaces dans ce secteur: 89 résolutions adressées à 72 sociétés en 1982, 118 à 85 sociétés une année plus tard, 81 à 69 sociétés l'année dernière; un coup d'arrêt sensible dû à une nouvelle réglementation inspirée par l'administration Reagan: pour pouvoir présenter à nouveau une résolution l'année suivante, la barre des suffrages à obtenir monte de 3 à 5% pour la deuxième année et de 6 à 8% la troisième année.

DE L'AUTOMNE AU PRINTEMPS

Le processus de dépôt des «proxies» sur le terrain: en vue des assemblées générales du printemps suivant, les groupes d'actionnaires préparent leurs copies dès l'automne, cherchant les meilleurs soutiens pour leurs propositions; en janvier, les «proxies» publiées, les négociations démarrent

avec la direction, tandis que la SEC décide en dernier ressort de leur recevabilité. Les «proxies» maintenues en fin de compte seront soumises aux assemblées générales d'actionnaires avec les propositions de la direction. En automne, leçons sont tirées des votes intervenus, à la fois par les actionnaires concernés et par des organismes privés, tel, entre autres, le Centre de recherche sur la responsabilité d'investisseur (IRRC).

LES NOIRS, LE NAPALM, LA SÉCURITÉ...

Efficacité des «proxies»? Nette, pour ce qui est de l'information du plus large public; intéressante, au stade des négociations préliminaires; faible, il faut l'admettre, lors des votes aux assemblées générales où elles ne recueillent, le plus souvent, que peu de voix.

Les grandes revendications qui ont fait date, passées par le canal des «proxies»: en 1964-1967, la direction de Kodak est interpellée sur les conditions de travail réservées au personnel noir; en 1968-1970, Dow Chemical doit s'expliquer sur la fabrication du napalm et Honeywell sur celle des bombes à fragmentation antipersonnes utilisées au Vietnam. En 1970, c'est le grand débat ouvert, à General Motors, par un groupe de jeunes avocats, sur les thèmes cruciaux de la pollution, de la sécurité et de la discrimination dans l'emploi; avec pour résultat, notamment, la création d'un comité de contrôle des réalisations sociales de la société; ces mêmes avocats tentent aussi de sensibiliser les «investisseurs institutionnels» de GM, banques, compagnies d'assurance, fonds de prévoyance, fondations et même universités, sur la façon dont ils assument leurs responsabilités sociales d'actionnaires.

Et on ne saurait passer sous silence le rôle — déjà cité — des Eglises qui forment, dès le début, le groupe d'actionnaires le plus actif: fondation, dès

1971, d'un comité interconfessionnel pour la responsabilité sociale en matière d'investissements (1983: 17 Eglises protestantes et 180 congrégations catholiques) qui publie régulièrement des études sur les thèmes portés par les «proxies», les restructurations industrielles et les fermetures d'usines, les discriminations dans l'emploi des minorités (femmes, travailleurs de couleur), énergie et environnement (nucléaire), santé publique (produits pharmaceutiques), respect des droits de l'homme, endettement des pays du tiers monde, armement (armes nucléaires).

Un, deux, trois, mille CANES.

MOTS DE PASSE

Maternité

Tu enfanteras
même dans la douleur
à tes frais.

hb

MOTS DE PASSE (bis)

Régime

En Suisse
les enfants coûtent trop cher:
un prématuré
ou pas du tout?

hb

Sous les comptes, la politique

Personne ne saurait en douter: même quand ils sont au service de l'Etat, les comptables ne font pas de politique. Humbles techniciens, ils se contentent d'aligner leurs chiffres, en respectant les classifications décidées par les politiciens. Moyennant quoi, il arrive que ces derniers en viennent à discuter, en toute incompétence de l'avis des spécialistes, de plans comptables et autres schémas sensés restituer la vie économique et la situation financière des collectivités.

Derrière la bataille d'allure technocratique, l'enjeu politique peut être d'importance. On le voit bien à propos du modèle de compte que les cantons voudraient imposer à la Confédération, dont le Conseil national ne veut pas davantage que le Conseil fédéral — à l'inverse du Conseil des Etats.

Très en gros, le dossier, bien épais comme les aiment les comptables, peut se résumer comme suit. A fin 1977, la Conférence des chefs de Départements des finances (CDF) des cantons suisses adoptait à l'unanimité un système normalisé de comptabilité publique, mis au point par une commission d'experts cantonaux et communaux, tous humbles techniciens entraînés par un acharné, le Zurichois Ernst Buschor. A l'heure actuelle, quinze cantons établissent leurs comptes selon ce système, et huit envisagent de l'adopter; quant aux communes, elles s'y conforment progressivement, en fonction des instructions reçues de leur chef-lieu.

UN «INSTRUMENT DE GESTION»

Qu'y a-t-il donc de si séduisant dans ce nouveau modèle de compte, pour lequel voyage présentement l'actuel président de la CDF, le radical genevois Robert Ducret? Rien de spécial en somme, sinon qu'«il représente un instrument de gestion

qui doit fournir une série de données pour des décisions dans les domaines administratif et économique» (*Manuel de comptabilité publique*, I, p. 19). En clair, le modèle des cantons et des communes permet de connaître et de gouverner les finances de ces collectivités, comme on le fait de celles des entreprises, à la manière de la comptabilité industrielle, avec ses centres de profits et de coûts — d'ailleurs promptement rebaptisés centres de responsabilités.

LE CARNET DU LAIT DE LA CONFÉDÉRATION

Tout cela semble fort bien en effet. Pourquoi ne pas gérer les finances publiques de façon moderne, en s'inspirant des principes comptables en usage dans l'économie privée? Pourquoi la Confédération s'accroche-t-elle à sa comptabilité «camérale», qui met l'accent sur le mouvement des paiements, sans distinguer les dépenses de fonctionnement (pour l'exploitation quotidienne) et celles d'investissement (pour l'avenir)?

Posée en ces termes, la question appelle une réponse facile à deviner. Si la Confédération répond le contraire, c'est qu'elle mène une vie économique et financière fondamentalement différente de celle des cantons et communes. Mis à part les bâtiments de l'administration, de l'armée et des écoles polytechniques, la Confédération n'investit pratiquement pas. La majeure partie de ses dépenses sont des transferts: aux cantons principalement, mais aussi aux communes, aux agriculteurs, aux assurés sociaux, etc. Et le reste représente des achats qu'il vaut mieux amortir au fur et à mesure, à commencer par les acquisitions d'armement. Au total, pas grand-chose de commun avec les cantons et les communes, qui construisent, équiper, fournissent aussi, de l'énergie par exemple. Sans compter qu'au plan national, les grands services publics sont soit constitués en régies (PTT, Alcools), soit en entreprises distinctes, avec régime comptable variable, mais dans l'ensemble plus proche de l'économie privée (CFF, Caisse fédérale d'assurances, CNA, Butyra, SSR, etc.).

Dès lors, il ne faut pas s'étonner que de G.-A. Chevallaz à Otto Stich, en passant bien sûr par W. Ritschard, pourtant ancien président de la CDF, tous se soient plus ou moins ouvertement opposés au «modèle Buschor». Comme à son habitude, Otto Stich s'y prend finement: il dit clairement non aux cantons, mais il annonce une réforme du système comptable fédéral, dont il sent bien la rigidité. Sa volonté et sa ténacité pourraient venir à bout de la résistance farouche de Rudolf Bieri, chef (ou plutôt roi) de l'Administration fédérale des finances, avant qu'il prenne sa retraite à la fin de l'année à venir.

Du lest, Otto Stich n'a pas l'intention d'en lâcher sur le fond, mais sur la forme, à des fins de comparabilité statistique et de transparence des comptes des collectivités. Il est en effet grand temps que l'on sorte du bricolage intercantonal actuel, grâce auquel on tente de sauver l'actuelle classification «unifiée» des dépenses et des recettes publiques. Au reste, la Confédération continuera de tenir ce que les radicaux et les libéraux surnomment son «carnet du lait», dans lequel elle inscrit, telle une ménagère consciencieuse, ses entrées et ses sorties au jour le jour — non sans tenir par ailleurs toute une série de comptes qui renseignent sur sa situation de fortune.

UN DÉFI

N'empêche que derrière les chiffres et les modèles, par-delà les affrontements personnels (ceux qu'adorent les mass media, qui suivent de loin le match Ducret-Stich ou Buschor-Bieri), les collectivités cantonales et locales ont jeté un défi à la Confédération.

Ou bien la Confédération cède et adopte le modèle de compte préconisé par la CDF et elle doit alors procéder à la réactivation d'une partie au moins de ses investissements civils et militaires (ceux des trente dernières années, par exemple, comme l'a fait le canton de Zurich en changeant de système),

faisant apparaître une valeur théorique et donc un passif (endettement) plus élevé. Bref, de quoi justifier une politique de rigueur encore accrue.

Ou bien la Confédération demeure fidèle au système actuel, avec un compte «financier» qui peut avoir à supporter les à-coups de décaissements importants, par exemple pour l'acquisition de chars blindés.

Le grand Argentier Stich veut donc poursuivre, tout en adaptant. Il peut compter pour cela sur l'appui du Conseil national, formellement donné la semaine dernière au grand dépit des cantons qui trouvent la Chambre du peuple décidément trop suisse. Mais les Romands sont également déçus par le Conseil des Etats qui a certes adopté le modèle CDF il y a un an, mais se montre en général trop «politisé» pour livrer davantage que des barouds d'honneur — aéroport de Cointrin, modèle comparable, même combat...

Sous le modèle de compte comme sous le béton des pistes, il y a la politique, avec ce continuel affrontement propre aux Etats fédéraux, entre la tête et les membres.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les nouveaux démons

Nous parlions de *macrocéphales*...

Le dernier cahier (n° 30) de l'*Alliance culturelle romande*, que publie Weber-Perret, intitulé *45 ans plus tard: la seconde guerre mondiale en Suisse et ses conséquences vues par diverses générations*: très riche, très remarquable (je puis difficilement dire autre chose, étant donné d'une part que W.-P. m'a fait le grand honneur et le grand plaisir de me demander une contribution; et d'autre part que j'y retrouve des amis: Janine Buezod, Gaston Cherpillod, Mireille Kuttel, Roger-Louis Junod, Eric de Montmollin, Francine Gehri, Suzanne Derieux, pour ne nommer que ceux-là)...

Un article qui sort nettement du lot, celui d'une dame Suzette Sandoz: *Le risque de dérapage: la guerre «sainte»*, ça s'intitule. Dame S. S. est paraît-il docteur en droit, «chrétienne pratiquante et mère de famille (veuve)». Tous titres considérables et devant lesquels on ne peut que s'incliner.

Dans son article, il est écrit que la guerre sainte «est un acte fanatique — donc intolérant, voire haineux» (ce qui permet de répondre victorieusement à ceux qui prétendent qu'elle est inspirée par la tolérance et par l'amour); qu'elle est «un mal ancien plus actuel que jamais»; qu'il y a un «refus suisse de la guerre sainte»; mais qu'il y a aussi une tentation de la guerre sainte... Après quoi, on s'attend à lire quelque chose sur Khomeiny, ou sur les Palestiniens, ou à la rigueur sur les extrémistes bernois ou jurassiens...

Non, non!

La guerre sainte, selon Suzette, s'incarne aujourd'hui dans l'*Eglise politisée*...

Et puis dans l'*ONU*, qui est par excellence le lieu de la guerre sainte.

Et puis — ça, c'est le pire de tout — dans les *objecteurs de conscience*!

Avouez que vous n'y aviez pas pensé! On croirait lire Laurel et Hardy¹ — je veux dire: MM. Werner et Marejko.

Poursuivant sur sa lancée, M^{me} Sandoz explique dans *La Vie protestante* du 23 novembre qu'elle est contre la loi sur l'assurance maternité parce que cette loi «est inconciliable avec la dignité humaine»...

Tel que.

Et dire que j'ai écrit des horreurs sur le compte de M^e Manuel!

Manifestement, c'était un surdoué si on le compare à tel ou telle d'aujourd'hui.

*

Avez-vous lu *Hôtel Vénus*, d'Anne Cuneo? «C'est un livre fraternel» — je me demande si vous saurez reconnaître d'où j'ai tiré ma citation!

¹ Le lecteur aura rectifié de lui-même: c'est de *Max et Moritz* qu'il s'agit.

L'amour et la Révolution, les deux sujets, qui n'en forment qu'un! «Lyrique et flamboyant», écrit Yves Bridel dans *24 Heures*, à propos de ce livre qui se déroule à Santiago de Cuba, mais évoque aussi la Suisse, et l'Aurès, et d'autres lieux...

«Un monde nouveau, entends-tu, un monde où tu m'aimeras comme l'éclat rouge du sang et des bannières je t'aime comme l'eau de la mer comme le combat de chaque jour comme le peuple comme le diamant de l'idée et la pulpe du fruit et la grenade regorge le rouge de nos rencontres dans le bruit de cette révolution, la leur, un peu la nôtre aussi.»

Pas indigne du *Phénix* d'Eluard, que vous en semble?

J. C.

EN BREF

Le soir du dimanche 2 décembre, les auditeurs bernois captaient deux programmes d'information sur les résultats des élections locales: la radio locale Radio ExtraBE et un canal bernois de la SSR. C'est la première fois que la SSR suivait de si près les élections locales. A cause de la concurrence?

* * *

Le Liechtenstein aura un quotidien dès le début de l'année prochaine. Le «Liechtensteiner Volksblatt», qui paraissait jusqu'ici cinq fois par semaine, paraîtra alors tous les jours ouvrables. Tirage actuel: un peu moins de 8000 exemplaires.

* * *

L'écrivain populaire alémanique Arthur Honegger vient de fêter son 60^e anniversaire. A cette occasion, il a révélé qu'il ne peut pas vivre de ses œuvres (tirage total: 120 000 exemplaires). Ses droits d'auteur constituent la base de sa future assurance-vieillesse (deuxième et troisième piliers réunis pour un indépendant).

* * *

Deux membres de l'Action nationale, M^{me} Mary Meissner et le conseiller national Markus Ruf, ont rencontré M. Le Pen à Strasbourg. Ils lui ont fait cadeau d'une Swatch.

L'impasse de la rationalité

Il y a deux semaines, Eric Baier rendait compte, ici même, des réflexions que lui inspirait le bouquin paru dernièrement aux Editions d'En bas (c.p. 304, 1017 Lausanne 17), intitulé «La Quadrature du CERN». Nette-ment mis en cause dans le texte de notre collaborateur, Pierre Lehmann répond.

En écrivant «La Quadrature du CERN»¹, les auteurs ont voulu amorcer un débat sur la *big science* telle que pratiquée, par exemple, au CERN. Nous pensions, et pensons toujours, que ce débat est indispensable et devrait donner à tout le monde y compris aux non-scientifiques, la possibilité de s'exprimer sur cette question qui nous concerne tous, car la *big science* a des conséquences qui affectent toute la société. Je suis donc content qu'Eric Baier ait pris la peine, dans DP 752, de présenter les commentaires que lui a inspiré la publication de «La Quadrature du CERN». Et ceci, bien que son texte ne concerne finalement qu'une toute petite partie de ce livre qui constitue d'ailleurs la première étude approfondie du CERN réalisée par un groupe multidisciplinaire, et destinée autant aux spécialistes qu'au grand public.

UNE AFFAIRE SUBJECTIVE

En effet, Eric Baier veut que l'on distingue entre «rationalité pratique» et «rationalité scien-

tifique». Selon lui, le fait que je ne cherche pas à faire cette distinction est inacceptable (*sic*). Au premier abord j'ai été un peu interloqué, me faisant l'impression d'avoir commis un péché contre une vérité transcendante et immuable qui m'avait échappé jusqu'à ce jour. Mais après réflexion, je ne crois pas qu'on puisse conclure de manière aussi péremptoire. Et finalement, la distinction entre différentes rationalités me paraît être une affaire subjective que chacun peut percevoir à sa manière. En fait, je n'arrive pas à voir pourquoi cette distinction assez sémantique est si importante. D'ailleurs il n'y a pas, à première vue, que ces deux rationalités-là. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi une rationalité mystique, une rationalité émotive? Pourquoi faut-il avant tout séparer la rationalité scientifique de la rationalité pratique, et pas des autres?

LE PIÉDESTAL SCIENTIFIQUE

J'ai l'impression, peut-être à tort, que le discours scientifique dominant est vicié parce qu'il prétend que la science est seule capable d'apporter des preuves, de justifier des propositions. Aujourd'hui, une démonstration est scientifique ou elle n'est pas. Cela me semble avoir pour conséquence qu'on a mis la rationalité scientifique sur un piédestal: on fait comme si elle était capable d'englober toutes les autres. Et s'il en est ainsi, la séparation que veut faire Eric Baier n'a pas vraiment grande importance.

J'ai l'impression, contrairement à Eric Baier, que la recherche scientifique est programmée «a priori». D'ailleurs le moteur le plus important de cette recherche reste la guerre, l'expertise scientifique servant, d'abord et avant tout, à créer des armes toujours plus perfectionnées. Le CERN a beau faire semblant de ne pas le voir, ses recherches, toutes pures et fondamentales qu'elles soient, ont des applications militaires. Il est d'ailleurs

quasi impossible qu'il en soit autrement parce que la caractéristique humaine (rationalité) qui sous-tend ces recherches-là est une volonté de domination, tout comme celle qui préside à la conquête de marchés, de pays, à la soumission d'un peuple à un autre. On veut dominer la nature, lui extirper ses derniers secrets. Cela amène à vouloir casser de plus en plus violemment des particules de plus en plus petites et pour ce faire, tous les moyens sont bons, y compris le LEP. Où est la rationalité pratique là-dedans?

UNE FINALITÉ FUTILE

Eric Baier dit: «La science ne peut pas s'imposer des finalités propres car son fonctionnement dépend d'une accumulation de résultats expérimentaux.» Mais comment choisit-on les expériences qui fourniront les résultats qui feront fonctionner la science? L'expérience LEP a été choisie pour démontrer qu'une théorie particulière de la matière était correcte. Peut-être bien qu'elle donnera des résultats expérimentaux qui amèneront à concevoir une autre théorie de la matière. Mais la physique des particules s'est bel et bien fixé la finalité, futile à mon avis, de trouver et expliquer les constituants «ultimes» de la matière.

Il y a quelques années j'avais demandé à M. Van Hove, qui était alors directeur du CERN, si, au cas où le LEP ne serait pas construit, la science s'arrêterait. Il m'avait répondu oui sans aucune hésitation. La rationalité de M. Van Hove, quel que soit son type, était manifestement capable de définir «a priori» les buts de la science et la manière de les atteindre. Bien sûr, M. Van Hove n'a pas ajouté, dans la foulée, qu'en le suivant on ferait le bonheur de l'humanité. Mais cela me paraît presque implicite dans son attitude. Ceux qui savent, savent hélas très souvent aussi pour les autres.

P. Lehmann

¹ Ouvrage collectif: outre les personnes que nous signalions il y a deux semaines, mentionnons Lucile Hanouz, oubliée malencontreusement. Toutes nos excuses pour cette omission.